



Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

Ms. Gall. Fol. 166

## Règlement organique de la Valachie

II + 396 + II · 335 x 210 mm · milieu du XIX<sup>e</sup> siècle · Valachie

 $\begin{array}{l} \text{Manuscrit en bon \'etat} \cdot \text{Cahiers} : 1 \text{ III}^6 + 1 \text{ VIII}^{22} + 1 \text{ V}^{32} + 1 \text{ VIII}^{46} + 1 \text{ V}^{56} + 1 \text{ VII}^{70} + 1 \text{ IX}^{88} + 1 \text{ III}^{94} + 1 \text{ IX}^{112} + 1 \text{ III}^{118} + 1 \text{ IX}^{136} + 1 \text{ III}^{142} + 1 \text{ IX}^{160} + 1 \text{ III}^{166} + 1 \text{ IX}^{184} + 1 \text{ III}^{190} + 1 \text{ IX}^{208} + 1 \text{ III}^{214} + 1 \text{ IX}^{232} + 1 \text{ III}^{238} + 1 \text{ IX}^{256} + 1 \text{ III}^{262} + 1 \text{ IX}^{280} + 1 \text{ III}^{286} + 1 \text{ IX}^{304} + 1 \text{ III}^{310} + 1 \text{ IX}^{328} + 1 \text{ III}^{334} + 1 \text{ IX}^{352} + 1 \text{ III}^{358} + 1 \text{ IX}^{376} + 1 \text{ III}^{382} + 1 \text{ III}^{386} + 1 \text{ V}^{396} \cdot \text{ Pagination originale \`a l'encre noire \`a partir du 4}^e \text{ f. du 2}^e \text{ cahier} \text{ ; foliotation moderne au crayon} \cdot \text{ Longues lignes} \cdot \text{ Justification} : (215-220) \text{ x (165-170 mm)} \text{ ; 25 lignes \'ecrites} \cdot \text{ Une seule main} \cdot \text{ Pages blanches} : 1 v^o, 2 v^o, 7 v^o - 8 v^o, 9 v^o, 71 v^o - 73 v^o. \end{array}$ 

Reliure en cuir brun (345 x 220 mm); 4 nerfs plats; dos creux plat; estampage à chaud de filets et de petits fers; faux dos en imprimé roumain en caractères cyrilliques; sur les plats encadrement à froid de filets et de roulettes; au milieu du plat supérieur titre doré: *REGLEMENT ORGANIQUE DE LA VALACHIE*.; aux quatre coins poussées les armoiries de la principauté de Valachie; les contre-gardes et les gardes volantes I et IV en papier marbré veiné bleu (proche du spécimen reproduit par Wolfe, cf. pl. XII, repr. 4, n° 364, daté 1848-1852); les gardes volantes II et III en papier blanc; ais en carton; fausses tranchefiles; au dos collé un petit morceau de cuir rouge avec la cote actuelle du ms. estampée en or. Vu le décor de la reliure, elle est certainement originale.

Le terminus post quem de la production du manuscrit peut être déterminé grâce à la date de composition du texte (1831); le terminus ante quem grâce à la mention du premier possesseur dans le registre des acquisitions de la Königliche Bibliothek de Berlin (1843). Le manuscrit a certainement été copié en Roumanie. Tous les renseignements sur l'histoire du ms. Gall. Fol. 166 se basent sur le registre des acquisitions de la Königliche Bibliothek de Berlin, où ce ms. figure sous la cote 2074. Le volume a appartenu au baron von Sachellario (Georg, consul de Prusse à Bucarest ?). En 1843, il a été offert par celui-ci à la légation du Royaume de Prusse, et transmis par la suite au consul royal de Trieste. Le 10 octobre 1844, il a été offert à la Königliche Bibliothek de Berlin par le ministre des affaires étrangères (Heinrich Freiherr von Bülow ?). Estampilles de la Königliche Bibliothek de Berlin aux ff. 1r° et 396 v°; cote à l'encre noire au f. 1r°: ms. gall. Fol. 166.

1r°-396r° REGLEMENT ORGANIQUE DE LA VALACHIE (1r°) Titre Règlement Organique (2r°-7r°) Table des matières contenues dans le Règlement Organique (9r°-19v°) Chapitre 1<sup>er</sup> / de l'élection du Hospodar La convention d'Akermann ayant sanctionné le droit d'élection ... – ... Il en sera de même pour les trois candidats au second baillage (20r°-26v°) > Chapitre II / De l'Assemblée Générale Ordinaire L'Assemblée générale ordinaire sera composée sous la présidence du Métropolitain ... – ... en foi de quoi le présent lui a été délivré (27r°-92v°) >Chapitre III / Des Finances (Le système administratif des finances suivi jusqu'à présent ... – ... elle formera le capital de Un million cinq cent milles piastres (93r°-114v°) > Chapitre IV / Conseil Administratife Toute l'administration de l'intérieur de la Principauté ... – ... le directeur est tenu d'en informer le Conseil pour qu'il en soit référé au Prince (115r°-121v°) >Chapitre V / Règlement de Commerce La liberté du commerce étant reconnue comme l'unique moyen propre ... – ... d'après les attributions qui leur sont dévolues (122r°-139r°) >Chapitre VI / Règlement pour les Quarantaines (Pour garantir la Valachie du fléau de la peste ... – ... degré de sûreté sanitaire, principal objet de cette institution (140r°-220r°) >Chapitre VII / Des Tribunaux La division des pouvoirs administratifs et judiciaires ... – ... Chaque tribunal tiendra un registre à part pour l'inscription de ces encloères (220r°-320r°) >Chapitre VIII / Dispositions générales (Le Comité, après s'être occupé dans le chapitre précédent ... – ... ne sauront être attaqués à moins qu'ils ne soient argués de faux (321r°-





Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

396r°) > Chapitre IX / Règlement militaire pour la Milice nationale de / la Principauté de Valachie Vu l'article 5 du traité d'Andrinople ... – ... leur prix n'étant pas connu, n'a pas été passé dans les comptes

Le texte contenu dans le manuscrit est celui du « Règlement Organique » (« Regulamentul Organic » en roumain), acte à caractère constitutionnel adopté en 1831 en Valachie, et en 1832 en Moldavie. Ce document, imposé par les autorités impériales russes, a déclenché une série de réformes sans précédent, en préparant en outre l'Union de la Moldavie et de la Valachie (union douanière, impôts uniques, séparation des pouvoirs, etc.) et en initiant le processus de l'occidentalisation de la société. Il paraît que seul le « Règlement Organique de la Principauté de Moldavie » a été imprimé en la langue française (New York, Delevingne, sd.), sa consultation révèle pourtant l'existence de nombreuses disparités entre les deux textes, même si leur structure est à peu près la même. Ces différences peuvent s'expliquer par le fait que le texte a été présenté aux assemblés générales des deux principautés qui ont pu le modifier à un certain degré. Édition roumaine : Paul Negulescu, George Alexianu, « Regulamentele organice ale Valahiei și Moldovei », Bucarest, 1944. Analyse détaillée du « Règlement »: Ioan Constantin Filitti, « Principatele Române de la 1828 la 1834 », Bucarest, 1934, pp. 101-122. Autres analyses: James Caterly, «Les Roumains, tome premier», BiblioLife, 2009, Chapitre VII, «L'occupation russe et le règlement organique », pp. 130-143; Keith Hitchins, «The Romanians, 1744-1866», Oxford, 1996, pp. 162-165. D'autres manuscrits n'ont pas été attestés. Sur ce manuscrit cf. Lemm, p. 10.